

SYNTHESE des RAPPORTS ANNUELS d'ACTIVITES des MTLP ANNEE 2016

lundi 24 septembre 2018

Dr. Philippe HAVETTE
Médecin coordonnateur
Groupe La Poste



LE GROUPE LA POSTE

ORGANISATION et FONCTIONNEMENT

En 2016, les services de santé au travail (SST) de La Poste comprenaient 146 (-3) médecins du travail (121,91 EUTC), 144 (-1) infirmier(e)s en santé au travail (IST) et 109 (+3) assistants des services de santé au travail (ASST).

Les équipes médicales du Groupe La Poste ont pris en **charge 214352 postières et postiers**. Les autres agents sont suivis par des services de santé au travail inter-entreprises (SIE).

L'effectif moyen par « temps plein médecin » est de 1758 postiers avec les CDD et 1608 sans les CDD (le seuil d'effectif pris en charge pour un MTLP équivalent temps plein était fixé en 2016 à 2000 postiers).

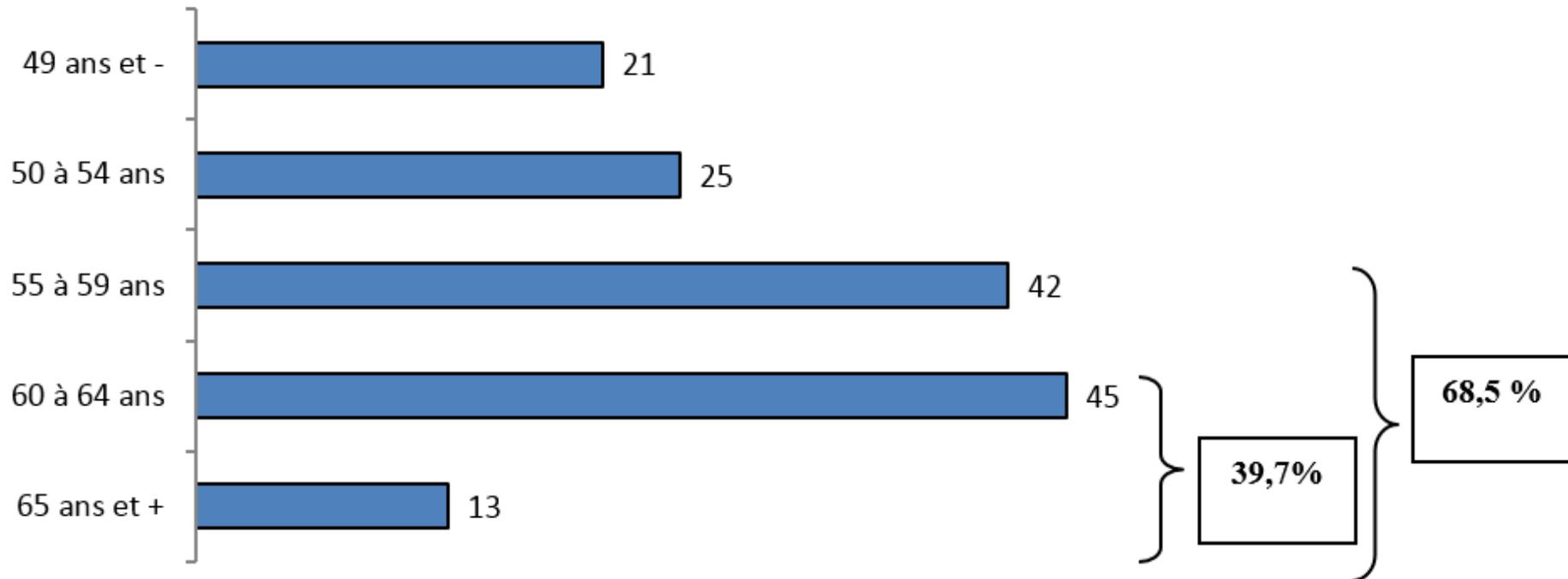
Ce rapport est la synthèse des rapports annuels de l'activité des Médecins du Travail de La Poste (MTLP) pour l'année 2016 (137 sur 146 soit 93,8% d'entre eux ont fait parvenir leur rapport d'activité en temps voulu).

Le rapport d'activité national des médecins du travail de l'année 2016 rassemble les données de 262 rapports annuels d'activité répartis de la façon suivante :

- 92 rapports « Courrier »,
- 75 rapports « Réseau »,
- 25 rapports « Services Financiers »,
- 11 rapports « Colis »,
- 10 rapports « Transverses »,
- 26 rapports « toutes Branches », avec données Métiers individualisées
- 23 rapports « toutes Branches confondues »

DEMOGRAPHIE MEDICALE

Répartition des MTLP par âge



Pour comparaison, les données nationales 2016 source DREES
(Ministère des affaires sociales et de la santé) :

France entière : 59,1 ans

France métropolitaine : 59,6 ans

EFFECTIF SOUMIS A SURVEILLANCE MEDICALE RENFORCEE (SMR)

Nature du risque	Réseau	Toutes Branches
Moins de 18 ans	3	16
Femmes enceintes	146	105
Bruit		232
Vibrations		1
CMR catégories 1 et 2	14	24
Travailleurs Handicapés	1 239	912
Travail de nuit (2 fois par semaine 3h de 21h à 6h ou 270h sur 12 mois)	6	545

2015	Réseau	Toutes Branches
Art. R 4624-18		
Moins de 18 ans	6	1
Femmes enceintes	223	76
Bruit		262
Vibrations		17
CMR catégories 1 et 2	18	14
Travailleurs Handicapés	1 250	843
Décret du 3 mai 2002		
Travail de nuit (2 fois par semaine 3h de 21h à 6h ou 270h sur 12 mois)	3	824

Le nombre d'agents bénéficiant d'une SMR n'a pas été indiqué dans tous les rapports annuels et un postier peut avoir plusieurs SMR

EFFECTIF SOUMIS A UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE INDEMNISABLE(MPI)

Numéro et Nom du tableau		RESEAU	BRANCHES CONFONDUES
15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés	1	
30 et 30 bis	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.	51	53
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	61	
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois		2
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	5 390	7 686
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	16	
66	Rhinites et asthmes professionnels	16	
80	Keratoconjunctivites virales	1	
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides	6	5
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex	8	
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier		1
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1469	2 895

2015	Réseau	Branches confondues
15	1	
30 et 30 bis	56	44
36		3
42	61	351
57	5 877	10 190
65	22	
66	20	
79	1	12
84	8	3
95	10	
97		651
98	2 553	3 619

Ces données sont indicatives et non exhaustives, néanmoins elles donnent un éclairage sur les principaux risques de MPI: On constate que le risque le plus important est celui qui touche l'appareil ostéo-articulaire (en particulier les TMS)

ACTIVITES MEDICALES CLINIQUES

	Réseau	Branches confondues	Réseau	Branches confondues
	2016	2016	2015	2015
Examens périodiques	9 834	6 527	11702	8196
Total examens médicaux non périodiques	9 594	7 339	9391	7805
Examens initiaux ou d'embauche	1 346	1 549	1275	1432
Examen de pré-reprise :	1 009	644	950	681
Visites de reprise de travail :	3 091	2 037	3286	2353
- après maternité	255	88	294	127
- maladie > 30 Jours	2 539	1 688	2712	1955
- maladie professionnelle	41	17	20	25
- accident du travail ou de service	256	244	260	246
Visites occasionnelles	4 148	3 109	3880	3339
- à la demande du postier	1 336	904	1239	1000
- à la demande du MTLP ou de l'IST	916	726	833	715
- suite à agression	35	10	65	10
- à la demande de la hiérarchie	1 832	1 383	1694	1529
- urgences	26	73	36	43
- autres	3	13	13	42
Total des examens cliniques	19 428	13 866	21093	16001



CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

	Réseau	Branches confondues	Réseau	Branches confondues
	2016	2016	2015	2015
Aptitude	12 396	8 904	13961	12325
Aptitude avec aménagement de poste	1 444	789	1457	1245
Aptitude avec restriction	1 317	1 138	1338	1049
Aptitude avec restriction et aménagement	408	421	446	407
Inaptitude temporaire	246	232	350	365
Inaptitude au poste, aptitude à autre poste	114	129	127	143
Inaptitude à tout poste	67	46	68	45
Pas d'avis d'aptitude obligatoire	828	689	703	691
Total	16 820	12 348	18450	16270

MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES (Résultats toutes branches confondues)

Numéro	Nom	2014	2015	2016
30	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante - Cancer broncho-pulmonaire	0	0	2
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	1	1	0
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	487	534	549
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	0	0	2
98	Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	11	26	20
	Autres	18	31	25

Visites des locaux de travail

	Réseau	Branches confondues
Nombre d'établissements visités	766	253
Nombre de services visités	23	99
Nombre de visites de chantier	1	48
Nombre d'établissements ayant fait l'objet de plusieurs visites	53	64

Réseau 2015	Branches confondues 2015
614	280
31	65
1	3
25	45

Etudes métrologiques

	Postes étudiés	MTLP	Un technicien de l'entreprise	Collaborateur du SST		Organisme extérieur
				IST	AST	
Réseau 2016	97	42	4	36	11	4
Branches confondues 2016	90	74	8	5	3	
Réseau 2015	119	82	4	29	4	
Branches confondues 2015	27	18		5	3	1

Les mesures peuvent être effectuées par différentes personnes et concerner :

- l'ambiance lumineuse,
- l'ambiance sonore,
- l'empoussièrement,
- l'hygrométrie, la température,
- l'analyse de la qualité de l'air et/ou de l'eau.

Etude des postes de travail

	Postes étudiés	MTLP	Une personne de l'entreprise	Organisme extérieur	IST
Réseau 2016	287	205	34	7	41
Branches confondues 2016	192	85	24	8	75
Réseau 2015	281	154	43	14	70
Branches confondues 2015	260	141	50	15	54

La synthèse des études de postes effectuées par les SST permettent de faire ressortir des points de vigilance pour la prévention des risques professionnels

Les risques professionnels

- **Les Risques associés à la manipulation de charges, et à certaines postures de travail , sont liées à**
 - Des gestes tel le flashage avec des risques de tendinite du coude
Les flasheurs sans fil permettent une réelle amélioration des conditions de travail. Il serait souhaitable de démultiplier ce type de matériel.
 - La manutention des paquets. C'est un problème récurrent dans les bureaux du Réseau. Les agents n'ont pas systématiquement les moyens matériels (place, matériel roulant...) pour prendre en charge les objets, de manière ergonomique. Des cocottes à fond mobile pourraient être systématiquement prévues limitant les contraintes posturales.
 - Des postures prolongées en particulier debout, en bureau de poste ESC / ESCI, avec piétinement.
 - Des mauvaises postures : Il peut manquer de place sur les postes et les plans de travail ce qui ne permet pas l'installation ergonomique des éléments du poste. Lors du travail sur écran, les risques concernent principalement le rachis cervical et sont en lien avec la position de l'écran. Certains aménagements ont été mis en place (bras articulé,...)



-Le risque d'accidents de plain-pied : (chutes, heurts) lors des déplacements à l'intérieur des établissements :

- Par manque de place, les colis sont posés à terre, parfois même dans les voies de circulation.

- Par manque d'espace de rangement et de stockage, les locaux peuvent être encombrés.

-Le risque routier : Les encadrants et les COBA, voire désormais les chargés de clientèle sont amenés à se déplacer sur plusieurs sites, et cela parfois dans la même journée (élargissement du périmètre d'intervention suite à la mise en place des secteurs).

-Le risque travailleur isolé : Les bureaux « agent seul » peuvent être à l'origine de difficultés liées non seulement aux aspects relatifs à la sûreté des personnes, mais aussi au risque d'isolement des agents concernés.



- Les risques psycho-sociaux:

-Les contraintes psychiques. Un sentiment d'augmentation peut être exprimé par :

-Les chargés de clientèle : En lien avec l'intensification du travail consécutive aux réorganisations successives, la complexité croissante de leur métier, le morcellement du travail (multiples sollicitations concomitantes de clients), la pression commerciale.

-Les COBA : En rapport avec des objectifs commerciaux accrus, des exigences administratives importantes, des injonctions paradoxales (« faire du chiffre», et respecter à la lettre les procédures dans le même espace temps), des interrogations sur leur avenir professionnel.

-Les équipes managériales : Le projet « les clés de la réussite » a demandé une forte mobilisation et beaucoup d'énergie



-Les incivilités : Les causes internes en sont multiples (réductions d'horaires, fermetures de petits bureaux, réductions d'effectifs qui entraînent des files d'attente, pannes informatiques qui ne permettent pas de les satisfaire, incompréhension de la réglementation par les clients (présentation de plusieurs pièces d'identité par exemple)...

Ces sources de tensions peuvent être majorées par le contact avec une clientèle fragile et/ou des problèmes de communication, en particulier en zone urbaine sensible.

En prévention primaire des formations aux incivilités ont été déployées dans plusieurs établissements. L'amélioration des salles du public et de l'organisation de l'accueil contribuent également à diminuer le risque d'incivilité.

En prévention secondaire, les alertes auprès des assistantes sociales et des services de santé deviennent systématiques avec si besoin le déclenchement de cellules d'accompagnement.

Une procédure d'accompagnement pour le dépôt de plainte par La Poste a été établie.

Il convient également de rappeler que La Poste a mis en place en 2013 un **dispositif d'écoute et de soutien psychologique externe** (service anonyme et gratuit).

NOMBRE de CAS où le MTLP est SOLLICITE PAR L'EMPLOYEUR (données partielles)

	Réseau 2016	Branches confondues 2016
- Nouvelles techniques de production	25	9
- Projets de construction ou aménagements	31	8
- Modifications apportées aux équipements	27	4

Réseau 2015	Branches Confondues 2015
47	33
42	21
29	17

L'évaluation des risques professionnels est au centre de l'action du MTLP, il est donc essentiel de l'associer aux évolutions impactant les conditions de travail. Son intervention sera d'autant plus efficace qu'elle se situe en amont des changements et qu'il reste possible de prendre en compte ses recommandations.

FICHES D'ETABLISSEMENT

	Réseau 2016	Branches confondues 2016
Nombre de fiches existantes en début 2016	1 295	440
- Nouvelles fiches	209	21
- Mises à jour	306	121

Réseau 2015	Branches confondues 2015
1 300	362
172	51
220	105